

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix huit, le 12 décembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 6 décembre 2018, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Peggy LUTON, Dominique BAESJOU, Virginie CANARD et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Philippe MARSAC, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Mesdames Véronique HERAUD et Béatrice TURBE ainsi que Monsieur Alain CLEMENT.

Etait absente : Madame Emmanuelle CURRAN.

Pouvoirs : Madame HERAUD à Monsieur DURET, Madame TURBE à Monsieur PALITO et Monsieur CLEMENT à Madame LUTON.

Secrétaire de séance : Philippe MARSAC

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, DGS.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2018

Après en avoir délibéré, l'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2018.

2 – BUDGET 2019 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire explicite les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2019 sur la base du document suivant.

Dépenses de fonctionnement				
		Budget 2018	Budget 2019	Evolution
011	Charges à caractère général	752 950,00 €	716 940,00 €	-4,78%
012	Charges de personnel	1 171 500,00 €	1 176 600,00 €	0,44%
014	Atténuations de produits	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00%
65	Charges de gestion	195 400,00 €	196 600,00 €	0,61%
66	Charges financières	117 200,00 €	108 500,00 €	-7,42%
67	Charges exceptionnelles	9 100,00 €	3 000,00 €	-67,03%
68	Provisions	238 000,00 €	265 000,00 €	11,34%
	Total	2 544 150,00 €	2 526 640,00 €	-0,69%

Recettes de fonctionnement				
		Budget 2018	Budget 2019	Evolution
013	Atténuations de charges	34 980,62 €	15 000,00 €	-57,12%
70	Produits des services	158 000,00 €	131 400,00 €	-16,84%
73	Impôts et taxes	2 191 000,00 €	1 954 100,00 €	-10,81%
74	Dotations	485 600,00 €	453 300,00 €	-6,65%
75	Produits de gestion	191 000,00 €	196 300,00 €	2,77%
77	Produits exceptionnels	11 600,00 €	100,00 €	-99,14%
	Total	3 072 180,62 €	2 750 200,00 €	-10,48%

Autofinancement dégagé (hors résultats antérieurs)	528 030,62 €	223 560,00 €	-57,66%
---	---------------------	---------------------	----------------

Dépenses d'investissement				
		Budget 2018	Budget 2019 (slt propositions nouvelles)	Evolution
16	Opérations financières	248 200,00 €	225 200,00 €	-9,27%
20	Frais liés à l'urbanisme	15 000,00 €	0,00 €	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	28 007,35 €	25 000,00 €	-10,74%
1002	Matériels services techniques	37 500,00 €	28 000,00 €	-25,33%
1003	Matériels services administratifs	16 639,00 €	10 000,00 €	-39,90%
1004	Matériels divers services	15 526,00 €	40 400,00 €	160,21%
1005	Travaux de bâtiments	529 820,00 €	118 000,00 €	-77,73%
1006	Travaux de VRD	1 231 380,00 €	264 200,00 €	-78,54%
1007	Plages	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
1008	Travaux SDEER	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00%
12	ALSH	7 220,00 €	3 700,00 €	-48,75%
122	Gros travaux pluvial	22 000,00 €	0,00 €	-100,00%
	Total	2 163 292,35 €	726 500,00 €	-66,42%

Recettes d'investissement				
		Budget 2018	Budget 2019	Evolution
	Virement du fonctionnement	1 716 989,26 €	223 560,00 €	-86,98%
	FCTVA	85 992,35 €	140 000,00 €	62,81%
	Taxes d'urbanisme	19 000,00 €	1 000,00 €	-94,74%
	Subventions non affectées	1 100,00 €	0,00 €	-100,00%
	Cautionnements	1 400,00 €	0,00 €	-100,00%
	Total	1 824 481,61 €	364 560,00 €	-80,02%

Besoin de financement (hors résultats antérieurs)	338 810,74 €	361 940,00 €	6,83%
--	---------------------	---------------------	--------------

Estimation du résultat 2018 (au 7/12/2018)		597 090,00 €
---	--	---------------------

Il rappelle les engagements pris en début de mandat de ne pas toucher aux taux de fiscalité locale et de ne pas contracter de nouveaux emprunts, soit investir selon les capacités dégagées par l'autofinancement de la Collectivité.

Il rappelle la procédure suivie à La Couarde pour aboutir à la proposition de budget annuel, à savoir que les Adjoints listent leurs projets chiffrés et une sélection est faite en fonction des priorités définies en réunions de municipalité.

Monsieur le Maire précise que pour 2019, la proposition est de voter le budget dès le début d'année afin de pouvoir préparer la saison en amont et ne pas être bloqué dans les investissements prioritaires à réaliser avant la saison.

Il ajoute que les charges à caractère général qui seront proposées au BP 2019 sont quelque peu tronquées afin d'atteindre l'équilibre mais que les crédits qui seront proposés seront plus que suffisants pour le 1^{er} trimestre 2019 mais que le débat d'orientations budgétaires porte sur la totalité des prévisions, soit y compris les crédits qui seront ajoutés au BS.

Un zoom est fait sur certaines lignes, notamment l'article 6875 – Provisions où 265 000 € ont été inscrits pour 2 contentieux dont l'issue est incertaine ; un contentieux d'urbanisme à hauteur de 238 000 € et un autre avec le FGTI (Fonds de Garantie des victimes de Terrorisme et d'Incivilités) pour 27 000 €.

Pour les recettes de fonctionnement, Monsieur le Maire rappelle le principe de prudence qui régit ses propositions ; par exemples ne pas spéculer sur les arrêts de maladie et autres remboursements possibles ni espérer des droits de mutation importants alors que l'évolution du marché de l'immobilier n'est pas connue.

Pour les dépenses d'investissement prévues, il donne les détails suivants

- Matériels services techniques : achat d'une tonne pour l'arrosage, voire d'un véhicule
- Matériels services administratifs : aménagement de 2 bureaux (urbanisme et technique)
- Travaux de bâtiments : complément de crédits sur le local du Ventoux suite aux marchés ainsi que des crédits sur les études (cimetière et tennis)
- Travaux de VRD : soldes de la route de Saint Martin et du cours des Poilus, WC du square et carrefour des Cossones

A ce sujet, il explique qu'une pause dans les travaux de voirie dans le centre est souhaitable et prévue pour 1, 2 ou 3 ans.

L'exposé étant terminé, les orientations budgétaires 2019 sont adoptées par le Conseil Municipal.

3 - TARIFS COMMUNAUX 2018 – ZONE DE MOUILLAGES, LOCATIONS DE SALLES, PHOTOCOPIES, BIBLIOTHEQUE, CIMETIERE, PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs communaux pour l'année suivante.

A noter que ceux du camping et des marchés ont été arrêtés par délibération du 7 novembre 2018.

Au 1^{er} janvier 2019, les tarifs communaux seront donc les suivants :

► ZONE DE MOUILLAGES DE GOISIL (sans changement)

ZONE DE MOUILLAGES	Bassin 2018	Bassin 2019	Chenal 2018	Chenal 2019
LA SEMAINE				
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	45,00 €	45,00 €	40,00 €	40,00 €
De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	45,00 €	45,00 €	40,00 €	40,00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	58,50 €	58,50 €	55,00 €	55,00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	77,50 €	77,50 €	70,00 €	70,00 €
LE MOIS				
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	85,00 €	85,00 €	60,00 €	60,00 €
De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	95,00 €	95,00 €	70,00 €	70,00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	105,00 €	105,00 €	80,00 €	80,00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	115,00 €	115,00 €	90,00 €	90,00 €
L'ANNEE				
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	415,00 €	415,00 €	270,00 €	270,00 €
De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	465,00 €	465,00 €	320,00 €	320,00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	515,00 €	515,00 €	370,00 €	370,00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	570,00 €	570,00 €	430,00 €	430,00 €
Caution : 200 € pour le chenal				

► OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MANEGES (forfait)	Tarif 2018	Tarif 2019
Surface inférieure ou égale à 40 m ²	650,00 €	650,00 €
Surface comprise entre 40 et 60 m ²	850,00 €	850,00 €

SPECTACLES ITINERANTS	Tarif 2018	Tarif 2019
Emplacement	80,00 €	80,00 €
Caution petits cirques et marionnettes	150,00 €	150,00 €
Forfait journalier d'approvisionnement en eau	80,00 €	80,00 €

OCCUPATION DE LA VOIRIE	Tarif 2018	Tarif 2019
Le Ml (par jour et à compter du 2 ^{ème} jour)	1,50 €	1,50 €
Le M ² (par jour et à compter du 2 ^{ème} jour)	0,85 €	0,85 €
Frais de dossier	7,00 €	10,00 €
Coupure de circulation (la ½ journée)	35,00 €	35,00 €
Coupure de circulation (1'heure)	7,00 €	7,00 €
TARIF SANCTION : Pénalité de 50,00 € pour tout chantier non déclaré, à laquelle s'ajoute la redevance d'occupation au tarif en vigueur		

TERRASSES (par an et par m²)	Tarif 2018	Tarif 2019
Terrasse traditionnelle	28,50 €	29,00 €
Terrasse restaurant	37,50 €	38,00 €
Terrasse fermée	41,50 €	42,00 €

► **LOCATION SALLES** (sans changement)

LOCATION SALLES DU LEVANT ET DES ILATTES	Tarif 2018	Tarif 2019
ADMINISTRES OU NON ADMINISTRES		
La journée	45,00 €	45,00 €
Forfait réunion (3 heures maximum)	30,00 €	30,00 €
Caution salle	200,00 €	200,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATIONS		
Heure	10,00 €	10,00 €
Demi-journée	30,00 €	30,00 €
Journée	40,00 €	40,00 €
Du lundi au vendredi (5 jours)	150,00 €	150,00 €
Semaine complète (7 jours)	200,00 €	200,00 €
Caution salle	200,00 €	200,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €

LOCATION SALLE DE MUSIQUE	Tarif 2018	Tarif 2019
Cotisation annuelle par groupe ou association	50,00 €	50,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €
Harmonie municipale	Gratuit	Gratuit

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS	Tarif 2018	Tarif 2019
ADMINISTRES		
½ journée ou réunion (4 heures maximum)	90,00 €	90,00 €
Journée	180,00 €	180,00 €
Caution salle	800,00 €	800,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €
Caution rangement	150,00 €	150,00 €
NON ADMINISTRES		
½ journée ou réunion (4 heures maximum)	200,00 €	200,00 €
Journée	380,00 €	380,00 €
Caution salle	800,00 €	800,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €
Caution rangement	150,00 €	150,00 €
ASSOCIATIONS		
Heure	10,00 €	10,00 €
½ journée	40,00 €	40,00 €
Journée	60,00 €	60,00 €
Du lundi au vendredi (5 jours)	200,00 €	200,00 €
Semaine complète (7 jours)	300,00 €	300,00 €
Caution salle	800,00 €	800,00 €
Caution ménage	150,00 €	150,00 €
Caution rangement	150,00 €	150,00 €

► **LOCATION DE MATERIELS** (sans changement)

LOCATION DE MATERIELS POUR PARTICULIERS	Tarif 2018	Tarif 2019
Caution	100,00 €	100,00 €
Tables (l'unité)	2,00 €	2,00 €
Bancs (l'unité)	1,00 €	1,00 €
Chaises (l'unité)	1,00 €	1,00 €

► **PHOTOCOPIES ET TELECOPIES** (sans changement)

PHOTOCOPIES ET TELECOPIES	Tarif 2018	Tarif 2019
A4 simple noir et blanc	0,18 €	0,18 €
A4 simple couleur	1.50 €	1.50 €
A4 recto-verso noir et blanc	0.36 €	0.36 €
A4 recto-verso couleur	3.00 €	3.00 €
A3 simple noir et blanc	0,36 €	0,36 €
A3 simple couleur	3.00 €	3.00 €
A3 recto-verso noir et blanc	0.72 €	0.72 €
A3 recto-verso couleur	6.00 €	6.00 €
Télécopie	0.80 €	0.80 €

► **BIBLIOTHEQUE** (sans changement)

BIBLIOTHEQUE	Tarif 2018	Tarif 2019
Adhérent de moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit
Demandeurs d'emploi	Gratuit	Gratuit
Adhérent de 18 ans et plus	6.00 € pour une année de date à date	6.00 € pour une année de date à date
Forfait 1 mois	15.00 € pour 15 ouvrages maximum prêtés	15.00 € pour 15 ouvrages maximum prêtés
Caution sur forfait 1 mois	20.00 €	20.00 €
Forfait par ouvrage non rendu ou anormalement dégradé	20.00 €	20.00 €

► Cimetière

Cimetière	Tarif 2018	Tarif 2019
Concession 2m ² - 30 ans	460,00 €	500,00 €
Concession 2m ² - 50 ans	610,00 €	650,00 €
Concession 1m ² - 30 ans	230,00 €	250,00 €
Concession 1m ² - 50 ans	305,00 €	325,00 €
Caveau 2 places 100x200	2100,00 €	2100,00 €
Cavurne 60x60 - emplacement 1m ²	350,00 €	350,00 €
Dépôt temporaire 15 jours	Gratuit	Gratuit
Caution dépôt temporaire 6 mois maximum	1500,00 €	1500,00 €
Revente monument ancien en pierre pour une concession simple (forfait)	300,00 €	Supprimé
Revente monument ancien en pierre pour une concession double (forfait)	600,00 €	Supprimé
Revente caveau ancien en pierre, sur concession simple, avec ou sans monument		500,00 €
Revente caveau ancien en pierre, sur concession double, avec ou sans monument		1 000,00 €
Colombarium		
Case 30 ans	815,00 €	815,00 €
Location temporaire pour 1 an	100,00 €	100,00 €
Vacation de Police	25,00 €	25,00 €

► ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS (sans changement)

TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS						
	Tarif à l'heure (décompté à la 1/2h)	Goûter (soir)	Repas cantine	Tarif plafond mensuel périscolaire (sauf mercredi AM)	Tarif plafond hebdomadaire ALSH	Pénalité de retard
Quotient Familial : 1501€ et + Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.30 €/h 1,10 €/h	0.30 €	2,50 €	40.00 € 34,00 €	52,00€ 44.20€	5 €
Quotient Familial : 801€ à 1500€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.20 €/h 1.02 €/h			38.00 € 32.30 €	48,00€ 40.80€	
Quotient Familial : 401€ à 800€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.10 €/h 0,93 €/h			36.00 € 30.06 €	44,00 37.40€	
Quotient Familial : 0€ à 400€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.00 €/h 0,85 €/h			33.00 € 28.05 €	40,00€ 34,00 €	
Enfant non résident de l'Ile de Ré et non scolarisé à La Couarde : 1,80€ / heure						

Monsieur PALITO donne les tarifs pratiqués sur d'autres Communes pour les terrasses commerciales et met en avant que ceux votés sont bien inférieurs.

Monsieur le Maire fait remarquer que c'est également le cas pour le cimetière et Monsieur PALITO précise que la Commune applique le « prix coûtant » avec revalorisation tous les 2 ou 3 ans.

Madame LUTON informe le Conseil Municipal qu'un tarif de location supplémentaire sera proposé pour les équipements du terrain du Ventoux lorsque ceux-ci seront livrés. Elle ajoute que ce sera également le cas des sorties de l'ALSH lorsque qu'un travail plus fin sera réalisé.

4 - BUDGET ECOTAXE 2018 – RECTIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 VOTEE LE 7 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 7 novembre dernier la décision modificative suivante a été acceptée pour le budget de l'Ecotaxe.

Dépenses

Art 6811 – Dotations aux amortissements 1 780 €

Recettes

Art 2804182 – Bâtiments et installations 1 780 €

Il ajoute que les sections de fonctionnement et d'investissement devant chacune être équilibrées, cette décision s'avère déséquilibrée (déficit en fonctionnement et excédent en investissement) et qu'il convient de la rectifier.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rectifier la DM2 votée le 7 novembre 2018 sur le budget annexe « Ecotaxe » comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Art 6811 – Dotations aux amortissements 1 780 €

Art 023 – Virement à l'investissement - 1 780 €

Recettes d'investissement

Art 2804182 – Bâtiments et installations 1 780 €

Art 021 – Virement du fonctionnement - 1 780 €

Madame LUTON quitte l'hémicycle en donnant pouvoir à Monsieur RAYTON.

5 - BUDGET 2018 CAMPING MUNICIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui explique que, depuis la décision modificative n° 2 votée le 7 novembre dernier, il s'est avéré nécessaire de sortir le véhicule Renault Kangoo de l'inventaire du fait qu'il a dû être détruit et il est apparu que l'amortissement de licences informatiques a été oublié.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Art 675 - Valeur comptable véhicule	7 300 €
Art 6811 – Dotations aux amortissements	450 €
Art 023 – Virement à l’investissement	- 7 750 €

Recettes d’investissement

Art 2182 – Sortie d’inventaire véhicule	7 300 €
Art 2805 – Amortissement licences	450 €
Art 021 – Virement du fonctionnement	- 7 750 €

6 - CAMPING « LE REMONDEAU » - BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui présente les propositions de crédits 2019 pour le budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2019 du camping municipal comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
011	Charges à caractère général	306 310,00
012	Charges de personnel	98 000,00
65	Charges de gestion courante	46 500,00
66	Charges financières	10 850,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
69	Impôts sur le bénéfice	10 000,00
023	Virement à l’investissement	82 140,00
	TOTAL DEPENSES	<u>554 000,00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
70	Ventes de produits et services	554 000,00
	TOTAL RECETTES	<u>554 000,00</u>

Dépenses d’investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
16	Emprunts et dettes	17 640,00
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	92 500,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00
	TOTAL DEPENSES	<u>172 140,00</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2019 (€)
021	Virement du fonctionnement	82 140,00
16	Emprunt	90 000,00
	TOTAL RECETTES	<u>172 140,00</u>

Monsieur BERTHELOT met en avant les 2 principaux projets 2019 qui obligent l'inscription d'un emprunt de 90 000 € : l'agrandissement de l'accueil et la réhabilitation de l'atelier par l'ONF, propriétaire du local.

Monsieur le Maire rappelle à ce sujet que le camping est un service à caractère industriel et commercial qui entre dans le champ de la concurrence et, à ce titre, doit être géré comme une entreprise avec obligation d'investir régulièrement.

Monsieur BERTHELOT indique que ce budget annexe conserve néanmoins des annuités constantes de remboursement d'emprunt.

7 – CAMPING MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – TRANSFORMATION D'UN CDD EN CDI

Monsieur BERTHELOT poursuit en expliquant que, depuis le 1^{er} février 2018, l'un des postes d'agent technique du camping municipal « Le Rémondeau » est occupé par un agent employé sous contrat à durée déterminée qui arrive à échéance le 31 décembre prochain.

- Ce poste étant indispensable à la bonne marche de l'équipement,
- Le camping municipal étant un service public à caractère industriel et commercial dont les salariés sont soumis au régime du droit privé (droit code du travail) et à la convention collective de l'hôtellerie de plein air

Il propose au Conseil Municipal de pérenniser ce poste en le transformant en contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2019, sachant que les crédits budgétaires seront prévus en conséquence.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

8 - CAMPING MUNICIPAL – PROLONGATION DU CONTRAT DE REGIE INTERESSEE

Monsieur le Maire demande à Monsieur BERTHELOT de poursuivre.

Ce dernier rappelle que le camping municipal « Le Rémondeau » est gérée par régie intéressée depuis de nombreuses années et que les contrats de gérance sont conclus pour une durée déterminée, le contrat actuel arrivant à échéance le 9 février 2019.

Il explique que le camping municipal constituant un service public à caractère industriel et commercial pour lequel les salariés, autre que la gérante, sont rémunérés sur la base de la convention collective de l'hôtellerie de plein air, il est envisagé d'appliquer cette convention

également à la gérante mais que les conseils juridiques en la matière n'ont pu être obtenus et qu'il serait donc nécessaire de lancer un nouvel appel public à la concurrence pour pourvoir au poste de régisseur intéressé mais les délais impartis sont maintenant trop restreints.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prolonger le contrat de régie intéressée signé le 13 janvier 2014 pour une durée d'une année, soit du 10 février 2019 au 9 février 2020.

9 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la loi, les dérogations possibles au repos dominical dans les commerces sont les suivantes :

1 – Dérogation législative générale pour 35 secteurs d'activités alimentaires et non alimentaires dans une surface de vente de moins de 400 m² : offices de tourisme, centres culturels, boulangeries, boucheries, hôtels, restaurants, ...

2 – Dérogations particulières

2.1 – Tous commerces de détail non alimentaires dans les zones touristiques

2.2 – Commerces alimentaires de détail de plus de 400 m² de surface de vente (supérettes, supermarchés, ...) : Dérogations possibles du Maire pour l'ouverture de 12 dimanches dans l'année au-delà de 13 H 00, après avis du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Il ajoute que la Commune disposant de commerces alimentaires dont la surface de vente dépasse 400 m², il envisage de prendre un arrêté autorisant ce type d'activité à ouvrir au-delà de 13 H 00 les 12 dimanches suivants de l'année 2019 :

- 14, 21 et 28 avril
- 5 mai 2019
- 7, 14, 21 et 28 juillet
- 4, 11, 18 et 25 août

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable unanime à cette proposition.

Madame CANARD quitte l'Assemblée en donnant pouvoir à Monsieur BERTHELOT.

10.1 - LOCAL DU TERRAIN DU VENTOUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CDC

Monsieur le Maire rappelle que la construction d'un local technique et de sanitaire sur le terrain situé rue du Ventoux est inscrite au budget 2018 de la Commune, cet espace récréatif étant destiné à accueillir les enfants de l'ALSH dans le cadre de leurs activités sportives.

Il indique que la mise en concurrence des entreprises fait apparaître un coût prévisionnel de travaux de 141 647,77 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que la coordination SPS et autres bureau d'études techniques.

Afin de mener à bien ce projet, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière de la Communauté de Communes au titre de son fonds de concours sportif et d'arrêter le plan de financement du projet comme suit.

Travaux	141 647,77 €	Département (35 % de 100 000 €)	35 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	10 920,00 €	Fonds de concours CDC (30 %)	46 652,33 €
SPS	1 122,00 €	Autofinancement	73 855,44 €
Contrôle technique	1 540,00 €		
Etudes de sols	1 400,00 €		
Total dépenses HT	155 507,77 €	Total recettes HT	155 507,77 €

Par ailleurs le Conseil Municipal demande une dérogation afin de pouvoir débiter les travaux avant toute décision d'aide financière de la structure intercommunale et dit que les crédits budgétaires inscrits sont suffisants.

10.2 - LOCAL DU TERRAIN DU VENTOUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE REVITALISATION

Monsieur le Maire rappelle que la construction d'un local technique et de sanitaire sur le terrain situé rue du Ventoux est inscrite au budget 2018 de la Commune, cet espace récréatif étant destiné à accueillir les enfants de l'ALSH dans le cadre de leurs activités sportives.

Il indique que la mise en concurrence des entreprises fait apparaître un coût prévisionnel de travaux de 141 647,77 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre ainsi que la coordination SPS et autres bureau d'études techniques.

Afin de mener à bien ce projet, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Département au titre du fonds de revitalisation et d'arrêter le plan de financement du projet comme suit.

Travaux	141 647,77 €	Département (35 % de 100 000 €)	35 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	10 920,00 €	Fonds de concours CDC (30 %)	46 652,33 €
SPS	1 122,00 €	Autofinancement	73 855,44 €
Contrôle technique	1 540,00 €		
Etudes de sols	1 400,00 €		
Total dépenses HT	155 507,77 €	Total recettes HT	155 507,77 €

Par ailleurs le Conseil Municipal demande une dérogation afin de pouvoir débiter les travaux avant toute décision d'aide financière du Département et dit que les crédits budgétaires inscrits sont suffisants.

11 - SKATE PARK – ACHAT D’UNE NOUVELLE TABLE DE SAUT – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DE LA CDC

Monsieur le Maire rappelle que le skate park est un équipement communal créé il y a maintenant plus de 10 ans et qui a beaucoup de succès auprès des jeunes couardais.

Il explique que pour assurer une utilisation optimale et sécuritaire de cet espace, il est nécessaire d’acquérir une nouvelle table de saut dont le coût prévisionnel s’élève à 7 200,00 € HT.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, afin de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de solliciter l’aide financière de la Communauté de Communes au titre de son fonds de concours sportif et d’arrêter le plan de financement du projet comme suit.

Table de saut	7 200,00 €	Fonds de concours CDC (30 %)	2 160,00 €
		Autofinancement	5 040,00 €
Total dépenses HT	7 200,00 €	Total recettes HT	7 200,00 €

Par ailleurs le Conseil Municipal demande une dérogation afin de pouvoir débiter les travaux avant toute décision d’aide financière de la structure intercommunale et dit que les crédits budgétaires inscrits sont suffisants.

Départ de Monsieur TURBE qui donne pouvoir à Madame BAESJOU.

12 - SPECTACLE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d’un projet transversal entre la bibliothèque, l’ARDC La Maline et la Commune, un spectacle intitulé « Vue sur cour » est programmé le 15 janvier prochain à 19 H 00 à la bibliothèque.

Ce spectacle d’un coût de 950 € TTC étant éligible au fonds départemental d’aide à la diffusion culturelle en milieu rural, il propose au Conseil Municipal qui accepte à l’unanimité de solliciter ce fonds et charge Monsieur le Maire d’obtenir l’aide départementale évoquée.

13 - EFFACEMENT DES RESEAUX TELECOM CHEMIN DES BRARDES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui indique que dans le cadre de la continuité des opérations d’effacement de réseaux, celui de télécommunication du chemin des Brardes a fait l’objet d’une estimation de la part du SDEER qui s’élève à 18 598,08 € hors taxes pour la dernière partie qui va de la route du Bois Henri IV au chemin des Prises.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, afin de mener à bien ce projet, le Conseil Municipal unanime décide de solliciter l’aide financière du Département de la Charente-Maritime et d’arrêter le plan de financement du projet comme suit.

Travaux SDEER	18 598,08 €	Département	5 579,42 €
---------------	-------------	-------------	------------

		Autofinancement	13 018,66 €
Total dépenses HT	18 598,08 €	Total recettes HT	18 598,08 €

Par ailleurs le Conseil Municipal demande une dérogation afin de pouvoir débiter les travaux avant toute décision d'aide financière du département de la Charente-Maritime et dit que les crédits budgétaires inscrits sont suffisants.

14 - INDEMNITES DE CONSEILS BUDGETAIRES ET FINANCIERS DE LA TRESORIERE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ses fonctions de Receveur Municipal, la Trésorière de Saint Martin est amené à apporter des conseils budgétaires et financiers à la Commune et que le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et l'arrêté interministériel du 6 décembre 1983 permettent au Conseil Municipal d'indemniser ce service.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser au Receveur Municipal, Madame Sandrine LE DIAURE une indemnité de conseils budgétaire et financiers pendant la durée du mandat municipal sachant que le montant de cette indemnité est fonction du montant du Compte Administratif précédant.

15 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

15.1 – COMMISSION « VOIRIE – CIRCULATION » DES 24 OCTOBRE ET 20 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui relate les réflexions menées les 24 octobre et 20 novembre derniers sur la voirie et la circulation sur le territoire communal.

BILAN :

La saison s'est plutôt bien passée, on regrette cependant les nombreuses pannes des horodateurs et on découvre la limite des dépannages par téléphone. Rémy PALITO doit faire le point avec le commercial de la société IEM afin que l'on ne connaisse pas de pareils problèmes l'an prochain. On note aussi que le nouveau principe de fonctionnement en zone bleue a posé de nombreux problèmes de compréhension et de confusion avec les horodateurs. Ceci est certainement dû à l'absence de marquage bleu au sol. La commission propose donc qu'au printemps soit peinte une ligne bleue sur tous les emplacements (y compris béton lavé, pavés etc...). Ceci n'avait pas posé de problème pour le parcours découverte il y a 3 ans. En effet, elle pense qu'il est prématuré de tout modifier, d'autant que beaucoup ont apprécié la disponibilité des places à proximité des commerces, poste, mairie etc... Il faudra ajouter à l'entrée de la rue du Square le nombre de places disponibles en zone bleue. On regrette également le comportement imprudent des parents d'élèves autour de l'école.

TARIFS :

Manèges et spectacles itinérants pas de changement
Occupation du domaine public pas de changement
Frais de dossier passent de 7 € à 10€ (augmentation de 3 €)
Cette augmentation se justifie par la mise en place des barrières, déviations etc...
Chantiers non déclarés application d'une pénalité de 50€ + le tarif correspondant à l'occupation du domaine public

En effet, S.BOUNEGAR indique que les chantiers « sauvages » sont souvent modestes et de courte durée. Doubler le prix n'est pas dissuasif.

TERRASSES :

<i>Terrasse traditionnelle le m²</i>	<i>de 28.50 €</i>	<i>à</i>	<i>29.00€ (augmentation de 0,50 €)</i>
<i>Terrasse restaurant le m²</i>	<i>de 37.50 €</i>	<i>à</i>	<i>38.00€ (augmentation de 0,50 €)</i>
<i>Terrasse fermée le m²</i>	<i>de 41.50 €</i>	<i>à</i>	<i>42.00€ (augmentation de 0,50 €)</i>

MARCHÉS :

La Commission Paritaire des Marchés a proposé qu'il n'y ait pas d'augmentation du tarif pour 2019, certaines dépenses excessives ayant été évitées cette année (gestion des ordures ménagères, heures supplémentaires du placier...).

Mise en place et dates des zones piétonnes inchangées sauf pour les vacances de Toussaint : fermeture tous les matins à 10 H 00 ouverture à 23 H 00 de la Cabine de Bain à rue Pasteur.

STATIONNEMENT GÈNANT :

De nombreux problèmes ont été rapidement résolus par les Services Techniques, la Police Municipale et B.TURBÉ. Cependant quelques points délicats subsistent :

- Rue Moulin de THOMAZEAU

Il convient de matérialiser 3 places après la bascule (50% sur l'herbe et 50% sur la voie) les voitures ainsi stationnées feront demi-tour sur la « raquette », de peindre une ligne jaune au niveau de la balise (parallèlement au nouveau parking, supprimer 1 place de stationnement au niveau de l'entrée de celui-ci pour permettre l'entrée des camions de la COVED) à voir avec T.ROBIN de la Communauté de Communes. Sur le parking, perpendiculairement à la haie, mettre un dispositif pour bloquer les voitures qui avancent trop et abiment les végétaux (la haie doit être replantée).

- CROISEMENT PARÉE / VENTOUX

Mieux disposer et repeindre les petits vélos pour tourner vers la Raigon et prolonger la ligne jaune dans l'arrondi (côté pair)

- Rue du LEVANT

Peindre une ligne jaune côté pair, côté impair laisser la bande jaune existante.

La commission s'interroge sur l'intérêt de mettre cette rue en sens unique (circulation de Mouille-Pieds vers Route de St Martin). Elle pense attendre la fin des travaux, et se propose d'interroger les riverains.

-ROUTE DE GOISIL

Très fréquentée : double sens voitures, vélos + stationnement car le parking est souvent très plein. Des riverains se sont plaints cet été, de ne pouvoir rentrer ou sortir de leurs garages. La commission propose que les agents de la Police Municipale et B.TURBÉ se rendent sur place et voient au cas par cas où des places peuvent être matérialisées. Les lignes jaunes existantes restent. Des « petits vélos » seront peints au sol pour inviter les cyclistes à tourner vers la rue de la Parée (sur la droite) afin qu'ils traversent la Départementale au niveau du passage sécurisé en 2 temps.

- MONTÉE DES CIDAS

Améliorer la signalisation en entrée de voie pour plus de visibilité, + voie sans issue. Rappel du stationnement interdit sur la raquette de demi-tour.

- TERROIRS / PÊCHEURS

Repeindre la ligne jaune dans l'arrondi côté impair.

- TERROIRS / LA MOTTE

Supprimer 1 place de stationnement suite au percement d'ouvertures dans une maison.

- AVENUE DU MAIL

Améliorer la signalisation au sol devant les portails des propriétés.

- ORMEAUX / PASTEUR

Problème récurrent d'une gouttière écrasée 3 fois en 2018. La commission propose la suppression d'une place de stationnement, de rallonger la ligne jaune (rue Pasteur) et en entrée de rue des Ormeaux (côté Raichenaud) pose d'un panneau indiquant une « chaussée rétrécie 2.50 m » à 150m.

- RAGOTTERIES

Une riveraine de cette rue dit ne plus pouvoir sortir à cause de la borne côté rue de l'Océan. La présence de cette borne ne lui semble pas justifiée. La commission estime que le manque de visibilité et l'étroitesse des voies justifient la présence de cette borne. Un panneau de voie « sans issue » sera posé en entrée de voie (vérifier qu'il n'y en ait pas déjà un). Nous n'avons pas trouvé de solution satisfaisante pour cette riveraine qui demande à quel moment la décision de mettre une borne a été prise.

CIRCULATION :

Il faudra améliorer la signalétique sur le parking du Peu Ragot car on trouve encore des voitures en contresens.

Des camping-cars entrent encore dans le village par la Grande Rue (côté ACCRIE) là aussi il faudrait mettre un panneau supplémentaire.

CYCLISTES :

Ils roulent toujours sur le large trottoir de la Grande Rue (côté Mairie),

La sortie de la Petite rue de l'Eglise vers la rue Pasteur est dangereuse (voitures, vélos), il n'y a pas de visibilité à gauche. Nous proposons la pose d'un miroir en face de l'entrée rue Basse Bretagne.

Monsieur le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur la ou les périodes d'application du stationnement en zone bleue mais sans remettre en cause son périmètre et demande qu'elle aboutisse avant le mois d'avril 2019.

15.2 – REUNION « RENDRE NOTRE CŒUR DE VILLAGE PLUS ATTRAYANT » DU 8 NOVEMBRE 2018

Considérant que la redynamisation commerciale du cœur de village a donné et donnera lieu à d'autres réunions, le 4 décembre 2018 et début 2019, Monsieur le Maire propose de rendre compte des travaux une fois ceux-ci terminés.

15.3 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 20 NOVEMBRE 2018

Etant donné l'absence de Madame LUTON, Monsieur le Maire rend compte des travaux de la Commission « Vie quotidienne » lors de sa réunion de 20 novembre 2018.

1. FESTIVITES DE NOEL

1.1 Repas de l'Amitié

Le repas de l'Amitié est organisé cette année le 15 décembre aux Grenettes et les colis seront distribués de mi-décembre à début janvier.

Les invitations sont parties avec une réponse demandée pour le 30 novembre.

Pour ceux qui indiqueront ne pas être présents alors que ce n'est pas habituel, Madame CANARD pense qu'il peut y avoir des problèmes de déplacement. Les membres de la Commission proposeront donc, au cas par cas, des solutions de covoiturage.

1.2 Goûter des enfants

Un spectacle de La Maline étant proposé le 5 janvier 2018 à 17 H 30 à Sainte Marie, il avait été envisagé d'organiser le goûter également à Sainte Marie un peu avant mais il s'avère que la salle n'est pas adaptée à ce type de manifestation.

Plusieurs options sont évoquées :

- *goûter salle des associations à 16 H 30 puis spectacle à Sainte Marie*
- *pas de goûter mais distribution de bonbons ou chocolats avant le spectacle*
- *mini-viennoiseries de bienvenue avec boissons distribuées avant le spectacle*
- *graines ou plante en cadeau distribuées avant le spectacle*

Considérant les avantages et les inconvénients de ces diverses options, les membres de la Commission optent pour la distribution de viennoiseries.

1.3 Décorations de Noël

L'accrochage collectif des décorations de Noël fabriquées en atelier à la bibliothèque se déroulera le 12 décembre prochain. Le code couleur de cette année est bleu et argent.

2. ALSH

2.1 Question de la fermeture du centre une partie de l'été

Pendant les deux dernières semaines d'août 2018, le centre a fonctionné, contrairement aux autres années. La fréquentation a été correcte mais un certain nombre d'enfants inscrits arrivait des autres villages de l'île dont les ALSH étaient fermés alors que l'objectif était d'accueillir les petits Couardais dont les parents travaillent.

D'autre part, l'absence de coupure estivale pose certains problèmes :

- *recrutement de BAFA sur 8 semaines au lieu de 6*
- *obligation pour les agents permanents de prendre leurs congés hors saison*
- *absence de disponibilité des salles pour réaliser les petits travaux d'entretien et le grand ménage*

Madame HERAUD propose de se rapprocher des autres centres de loisirs afin d'échelonner les périodes de fermeture et ainsi proposer un accueil tout au long de l'été. Cette organisation devrait être abordée lors des réunions inter-ALSH.

Madame LUTON met en avant la capacité d'accueil réduite de notre équipement qui, de toute façon, ne permettra pas d'accueillir les enfants du Bois-Plage par exemple.

Le public attendu lors de la seconde quinzaine d'août n'ayant pas été celui reçu, la Commission estime que cette ouverture n'a pas été un réel service à la population couardaise et a engendré une gestion compliquée pour la Commune. Madame HERAUD estime qu'une organisation au niveau insulaire serait bien plus judicieuse.

Après discussions, Madame LUTON propose un sondage annuel auprès des parents, en septembre / octobre, afin de savoir si une ouverture continue du centre est nécessaire ou non.

2.2 Organisation des mini-camps 2019

Comme chaque année, un seul mini-camp sera cofinancé par la CdC la semaine du 15 juillet, avec Ars pour les CE1/CE2.

Un autre mini-camp devrait être organisé en direct durant l'été pour les CM1/CM2 mais les autres Communes partant à Pâques, l'ALSH recherche un centre avec lequel organiser ce séjour.

Un court séjour itinérant en vélo est également envisagé sur trois jours pour les 6^{ème}/5^{ème} en juin, après la fermeture du collège qui est centre d'examen du brevet.

2.3 Financement stage théorique BAFA

Afin d'anticiper les besoins en personnel pour l'été, il est proposé de financer le stage théorique du BAFA d'un jeune couardais en contrepartie d'un engagement de réaliser son stage pratique à La Couarde durant l'été.

Cette question sera soumise au Conseil Municipal comme un sponsoring.

2.4 Financement des sorties culturelles et de loisirs

Lors de la Commission « Vie quotidienne » de mars dernier, trois options de financement des sorties culturelles et de loisirs avaient été envisagées :

Choix 1 : application du quotient familial pour toutes les sorties

Choix 2 : application du quotient familial pour les sorties préados/ados et gratuité des sorties « classiques » les mercredis et vacances scolaires

Choix 3 : gratuité de toutes les sorties

La CAF considérant que la formule actuelle constitue une obligation de participer à la sortie, notamment parce que tous l'ALSH est concerné, et afin de prendre en compte les différences de capacités financières des familles, la Commission propose que la participation demandée aux familles soit alignée sur le quotient familial au même titre que les tarifs de l'ALSH et qu'une gratuité soit instaurée pour les plus bas revenus.

Une proposition de tarification sera élaborée et présentée au Conseil Municipal.

3. ANIMATIONS 2019 DE LA COMMUNE

Madame LUTON rappelle les animations communales déjà prévues pour 2019.

***De décembre à mars :** Ateliers poétiques, restitution publique lors du « Printemps des poètes » en mars et spectacle poétique avec la Compagnie Frangélik par la Bibliothèque et la Maline*

***Avril :** Mois de l'environnement de la CdC sur la biodiversité dont le thème est « La biodiversité au coin de ma rue », avec forte implication de la bibliothèque et de l'ALSH qui travaille avec les écogardes*

- Rencontre autour de l' « Appel des coquelicots » sur les pesticides
- Cabinets de curiosité
- Seedbomb (bombes de graines)
- Etc

Juin :

- Expo du photoreporter Laurent BAHEUX dans la continuité de 2018 sur Camille LEPAGE, avec rencontre à la bibliothèque, voir à l'école
- Remise des prix du concours photo de La Couarde
- 21 Juin : Fête de la musique à nouveau en partenariat avec La Maline (pistes : Cointet-Jazz / La Cantine des Scouts)
- Un spectacle « clown » avec La Maline

Eté :

En juillet et août, le thème de la musique sera développé avec des animations à la bibliothèque.

Les rendez-vous des mercredis sont reconduits sur 8 mercredis en tout avec promenade musicale dans le cadre du Festival de Guitare, Donin, le Petit Fousset et le Théâtre du Gros Bonhomme.

Madame LUTON indique que Monsieur GRELIER (manèges) est prêt à financer l'animation du 14 juillet sur le Peu Ragot telle que le « Baluche de Monsieur Larsène ». Les membres de la Commission ne souhaitent pas que cette animation se déroule au Peu Ragot et estiment que le centre sera trop étroit pour cette animation en particulier qui serait plus facile à organiser sur l'espace du Mail.

Par contre, si une autre animation est choisie pour le 14 juillet, elle devra se dérouler, comme d'habitude, autour du kiosque. Madame HERAUD propose l'orchestre « Pass'port » qui est déjà intervenu sur la Commune il y a quelques années.

Sur le point 2.3, afin d'anticiper les besoins en personnel pour l'été, le Conseil Municipal unanime décide de financer le stage théorique BAFA d'un jeune couardais en contrepartie d'un engagement de réaliser son stage pratique à La Couarde durant l'été.

16 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

16.1 – RAPPORTS ANNUELS 2017 RELATIFS AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Ayant pris connaissance des documents, le Conseil Municipal unanime prend acte des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement autonome.

16.2 - RAPPORT ANNUEL 2017 RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Ayant pris connaissance du document, le Conseil Municipal unanime prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

16.3 – VŒUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il présentera ses vœux à la population le 4 janvier prochain à 18 H 00.

16.4 - DEPENSES ENGAGEES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont été destinataires de l'état des engagements signés du 1^{er} novembre au 5 décembre 2018 dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération du 2 avril 2014 pour la durée du mandat.

16.5 – TRAVAUX DU PONT

Monsieur le Maire indique que les travaux de remplacement des câbles du pont qui ont cédé devraient débuter en janvier 2019 après le sanglage des autres câbles qui a débuté.

16.6 – TRAVAUX LA MALINE

Monsieur le Maire rappelle qu'avec la rupture de câbles dans le pont de Ré, la grue destinée à acheminer celle de chantier ne peut pas passer, reportant ainsi le début d'intervention du gros œuvre au printemps avec une interruption durant la saison pour une reprise ensuite ; ce qui aura pour conséquence un retard prévisible de 9 à 10 mois sur le planning prévisionnel et une livraison envisageable fin 2020 ou début 2021.

16.7 – PLUI

Monsieur le Maire explique que le calendrier restreint d'élaboration du PLUI implique de nombreuses réunions de travail et donne quelques explications sur la suite de la procédure :

- le COPIL du 18 décembre permettra d'arrêter les zonages
- des rajouts au PADD seront définis la seconde quinzaine de janvier
- le projet de règlement devrait être transmis courant janvier
- les OAP retenues pour La Couarde concernent la zone du Petit Noue (hôtel et fête foraine inclus) pour des logements des commerces et des services ; le parking des tennis et les commerces qui le jouxtent ; le trottoir sud du Mail de la pharmacie à la Maline ; le bâtiment du Levant et les garages d'à côté ; le terrain non construit situé en face de la mairie

- certains espaces sont réservés : terrain de battage et terrain des Follies entre autres

Monsieur PALITO ajoute que le patrimoine végétal et l'habitat remarquable ont également été listés.

16.8 – POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur PALITO annonce la réouverture du carrefour de la rue du Général de Gaulle et du cours des Poilus pour le lendemain et ajoute que le cours des Poilus sera également réouvert pour la durée des vacances scolaires ainsi que la route de Saint martin qui fera l'objet d'une remise en état temporaire.

16.9 – BACS A MAREE

Monsieur BERTHELOT informe le Conseil Municipal d'un engagement réalisé avec la Société T.E.O. pour la fourniture et la gestion de 3 bacs à marée destinés à collecter les déchets ramassés sur les plages par les promeneurs. Il précise qu'ils seront installés avant les vacances de Noël aux Anneries, au Peu Ragot et aux Prises.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20 H 15.